

PV DE SEANCE DU 30 août 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois le 30 août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Nadaï-Puech, Maire.

Présents : Laurent Canty, Joël Ethernot, Gilles Raucoules, Nicolas Granier, Stéphanie Nadaï-Puech, Christine Pech, Sylvie Orsal,

Procurations : David Roussel à Gilles Raucoules, Nathalie Barthez à Christine Pech, David Loubet à Sylvie Orsal, Marie-Françoise Dias-Saint-Ignan à Stéphanie Nadaï-Puech

Secrétaire de séance : Sylvie Orsal

Ouverture de séance à 20h 33

1 - Convention opérationnelle pour la création de logements entre l'établissement public foncier d'Occitanie, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et la Commune de Fayssac

Mme le Maire explique que le conseil doit délibérer sur l'approbation du projet de convention opérationnelle entre l'établissement public foncier d'Occitanie, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et la commune de Fayssac, l'autoriser à signer la convention et les documents y afférents et lui donner tout pouvoir pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 16 juin dernier, il a été évoqué le projet d'acquisition de l'ancienne maison Durand actuellement propriété de M Coteau Davy et Mme Ferret Julie. Cet immeuble cadastré B 455, 770 et 836 se situe en face de la grange Durand, propriété de la commune qui va faire l'objet d'un aménagement en logement. Cette acquisition permettrait à la commune de créer trois logements sociaux supplémentaires.

Mme Orsal explique que dans un souci d'équilibre financier, il a également été proposé de faire appel à l'établissement public foncier d'Occitanie ; celui-ci se substituera à la commune pour réaliser l'achat, ce qui nous laissera huit ans pour monter le projet et racheter le bâtiment à l'EPF. L'établissement foncier aura en charge les négociations avec les propriétaires, il accompagnera également la commune dans le montage du dossier (étude, montage financier, ingénierie etc.). L'EPF rétrocèdera l'immeuble au prix d'achat auquel il faudra rajouter le montant des taxes foncières ainsi que les frais d'actes notarié. Il est également précisé que la commune peut procéder au rachat avant les huit ans dans la mesure où son projet est finalisé. Pour ce faire il est nécessaire de signer une convention avec l'établissement foncier.

La communauté d'agglomération nous aidera également à monter les dossiers de subvention.

L'ensemble du conseil municipal ayant validé ladite proposition accepte de signer la convention de l'EPF.

2 - Approbation du rapport de la CLECT et de l'évaluation de droit commun des charges transférées 2023-2024

Mme le Maire rappelle ce qu'est la CLECT : commission locale des charges transférées qui permet le financement de la voirie, écoles, mobilité etc. La commission a eu lieu en juin dernier. Ces charges transférées dépendent des transferts de compétences et vont dans les deux sens. Les montants d'AC sont versés par trimestre. 24624 € ont été versés pour 2023 contre 28524 € en 2024 car à compter de 2024 la Communauté d'agglomération prendra en charge les frais de transport scolaire de la Federteep soit 160 € par enfant et par ans, sommes qui était à la charge des communes jusque-là.

Concernant la voirie, la commune a en fonctionnement 812€ et 8708 € en investissement.

Les couts de réalisation de travaux de voirie sont très élevés.

Le rapport de la CLECT devait être présenté au conseil avant le mois d'octobre. Il correspond à l'ensemble des lignes de charges payées par les communes à la communauté d'agglomération ou inversement.

A l'heure actuelle les AC correspondent à 637€ par mois versées par trimestre soit un montant de 1911€.

L'ensemble du conseil approuve le rapport de la CLECT.

3 – Décision modificative du montant de l'attribution de compensation CLECT voirie 2023 pour régularisation

Mme le Maire informe l'assemblée que le montant des AC prévues dans le budget était d'un montant de 7646 € d'investissement et 1874 € de fonctionnement. Les travaux de voirie engagés par la commune d'un montant de 16 000€ sont à payer sur l'investissement. Il était donc nécessaire de faire un virement de crédit de la section fonctionnement vers la section investissement d'un montant de 1062€. afin de financer les travaux de voirie. .

5 – Questions diverses

Madame le Maire fait un point sur les différents projets ou sujet en cours

Présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet :

Sur la demande de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, madame le Maire fait un rapide résumé du rapport d'activité de la communauté qui relate toutes les réalisations de l'agglomération en matière de mobilité, ressources humaines, écoles ect.et le fait circuler aux membres de l'assemblée.

Travaux de branchement de compteurs d'eau des logements communaux : M Raucoules rappelle au conseil la décision de faire placer un compteur d'eau individuel par logement afin que chaque locataire puisse avoir son propre relevé ainsi qu'un compteur pour la mairie.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'après négociation avec M Vergnes, président du syndicat des eaux de Rivières, il a été décidé que les travaux soient réalisés dès maintenant et que le paiement soit reporté à 2024 puisque ceux-ci n'avaient pas été budgétisés en 2023. Les 3640 € nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Travaux de voirie : M Raucoules informe l'assemblée que des travaux de voirie ont été réalisés route de Castanet sur 90 ml pour un montant de 16 000€. Malgré les travaux, il a été constaté que la route continue de s'abimer sur toute sa longueur. Mme le Maire propose de mettre en place une signalisation de chaussée déformée et M Granier propose de limiter la circulation aux riverains et mettre en place une déviation.

A l'avenir la mairie souhaite éviter de réaliser des tranches de travaux très coûteuse et préférerait, après un état des lieux des voiries, arriver à prévoir la réfection d'une route dans sa globalité ce qui devrait coûter moins cher. Il faudrait voir avec l'agglomération, les possibilités d'aide surtout que celle-ci est en train de s'équiper afin de pouvoir réaliser des travaux plus importants.

Point sur le secrétariat de la Mairie : Mme le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Cizeron-Rouziès est prolongée jusqu'au 30 septembre.

Mme le Maire et Mme Orsal ont assuré en partie le secrétariat, fait du tri et classement et traité les affaires courantes. Elles ont été aidées des secrétaires de Sénouillac et de Cestayrols, notamment en comptabilité et état civil ainsi que de la secrétaire de Cahuzac sur Vère. Mme Cariven, secrétaire de Cahuzac a accepté un détachement de 6 heures mensuelles pour tout ce qui concerne la comptabilité.

Point sur l'archivage : Les documents d'urbanisme ont été triés et classés et un registre Excel a été créer. Les documents financiers ont également été triés et classés. Mme Le Maire rappelle que l'archivage aurait pu être confié au CDG moyennant 5 000 € pour environ une semaine de travail. Le choix de prendre Lucie pour archiver est apparu comme raisonnable.

Projet de récompenses jeunes diplômés : Mme le Maire propose à l'assemblée de mettre en place l'attribution d'une récompense aux jeunes du village lors de l'obtention d'un diplôme (brevet, BEP,

CAP, BAC et diplômes supérieurs). Une somme pouvant aller de 50 à 100 euros suivant le niveau d'études serait attribuée soit sous forme de chèque cadeau soit par virement lorsque le jeune en ferait la demande. Cette récompense serait remise lors d'une petite cérémonie à la Mairie avec boisson et gâteaux et permettrait également de faire venir ces jeunes à la Mairie et de leur faire découvrir la vie et le fonctionnement de la collectivité. Le nombre de jeune n'étant pas très élevés, la somme allouée ne sera pas très importante. L'ensemble du conseil a approuvé le projet qui devra faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

Projet d'indemnisation pour le gardiennage de l'Eglise Saint-Etienne : Madame le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de la Préfecture de 2018 et mise en jour en 2023 prévoyait l'attribution d'une indemnité pour le gardiennage des églises. Il s'avère que sur la commune de Fayssac, Francine Latger s'occupe de l'entretien ménager, du fleurissement lors des événements (baptêmes, mariage ou autre) de façon bénévole. Toujours présente et généreuse, Francine participe sans compter à la vie du village.

Mme le Maire propose donc de lui allouer une indemnité d'une centaine d'euros par ans (100 à 150 €) comme geste de reconnaissance de son engagement.

Le conseil approuve la mise en place de l'indemnité de gardiennage attribuée à Francine Latger et une délibération sera prise en ce sens lors du prochain conseil.

Travaux d'assainissement pour l'école, la mairie et les logements actuels

Le mardi 29 août s'est tenue à la Mairie une réunion avec les personnes en charge du dossier assainissement de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Etaient présent Mme le Maire, M Raucoules et Mme Orsal pour la réalisation des installations concernant l'école, la mairie et les logements.

M Raucoules explique : le premier projet qui avait été retenu faisait état de la mise en place de deux installations séparées avec une évacuation commune qui passait entre la mairie et la maison voisine comme actuellement, avec les risques que ça pourrait engendrer. Mr Vergnes préférerait aller vers un assainissement collectif et raccorder le plus d'habitations possible. La configuration du village et le nombre d'habitants combinés à une tendance de nos instances à ne pas étendre les zones constructibles nous amène à préférer la solution d'un assainissement autonome.

La solution proposée lors de la réunion consiste donc en une seule installation qui capterait toutes les évacuations (logements, école et mairie) et qui contournerait le bâtiment pour rejoindre la micro station qui serait implantée sous la mairie. Ce nouveau projet évitera à toutes les maisons voisines de devoir se raccorder dans des délais plus ou moins long tout en gardant la possibilité dans un futur lointain d'envisager un assainissement collectif

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a perçu de l'Etat une dotation compensatoire suite à la perte de la taxe d'habitation. Cette dotation s'élève à 25 562€ et est proportionnelle au nombre d'habitant sur la commune.

Mme le Maire envisage de faire faire un devis pour installer une climatisation dans le bureau de la secrétaire de mairie. Les températures records de cet été ont fortement perturbé le travail des secrétaires venues nous prêter main forte et si le montant correspond à la somme restant sur la ligne, soit 2700 euros, il serait bon de faire installer cette climatisation. Cette climatisation permettrait également de diminuer la facture du chauffage électrique.

Madame le Maire clôture la séance en rappelant à l'assemblée qu'une réunion est prévue à Sénouillac le mercredi 6 septembre à 20h30 par la société Solvéo sur les éoliennes. Tous les élus y sont conviés. D'autre part, pour information, le village de Fayssac sera recensé en 2024 et Sylvie Orsal sera le coordonnateur communal.

Fin de séance à 22h30.

Le Maire,
Stéphanie NADAI-PUECH



Secrétaire de séance,
Sylvie Orsal

